

expliquent certains usages (voir par exemple, 2.1, 2.2, 2.4, 2.6, 2.11, etc.). Suivent quelques principes dont il faut tenir compte dans les publications du Ministère.

N.B. Lorsqu'il s'agit d'une traduction non officielle d'un organisme, tous les termes sont en minuscules.

a) Pour désigner un gouvernement ou un ministère, l'usage établi consiste à mettre la majuscule au substantif qui détermine le mot gouvernement ou ministère, ceux-ci gardant la minuscule.

le gouvernement du Canada  
le ministère des Finances

b) Prend la majuscule la désignation des institutions, services de l'État, directions générales et directions des ministères, organes du pouvoir judiciaire et tribunaux administratifs, établissements publics ou parapublics, et organismes internationaux.

l'Assemblée nationale (du Québec)  
la Banque mondiale  
la Chambre des communes  
le Comité consultatif des affaires politiques  
la Commission de la capitale nationale  
le Conseil privé  
la Cour fédérale du Canada  
la Direction des affaires publiques  
la Direction générale des communications  
le Fonds monétaire international  
le Parlement  
le Secrétariat du Conseil du Trésor  
l'Agence canadienne de coopération internationale  
Exportation et développement Canada (EDC)  
la Corporation commerciale canadienne

c) Les mots programme, accord, convention, traité, loi, stratégie et conférence prennent la majuscule s'ils font partie de noms officiels et s'ils sont repris seuls pour désigner les appellations déjà mentionnées.\*

le Programme de stages internationaux pour les jeunes  
l'Accord de libre-échange Canada-Chili  
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires  
la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

\*Une liste des principaux accords et traités internationaux figure à l'annexe II.

d) On met la majuscule au substantif qui désigne un peuple, une race ou les habitants d'une région déterminée. Lorsque cette désignation est un nom composé, chacun des éléments reliés par le trait d'union prend la majuscule.

les Canadiens  
les Européens  
un Noir  
un Oriental  
une Québécoise  
les Franco-Manitobains  
les Anglo-Québécois  
les Italo-Canadiens